

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Transit de déchets

Accord de coopération concernant la coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets

Accord de coopération concernant la coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets.

Le projet d'accord de coopération a pour objectif de coordonner la politique générale en matière de transferts transfrontaliers de déchets, et en particulier la surveillance et le contrôle des transferts de déchets sur le territoire belge.

Le contrôle sera effectué par l'administration des douanes et accises dans le but d'augmenter la probabilité de découvrir des transferts illicites de déchets. Dans le cadre de sa mission générale, la police pourra également effectuer des contrôles sur les transferts de déchets sur l'ensemble du territoire belge, afin de rechercher et de constater les infractions aux législations et réglementations européennes, fédérales et régionales.

Le projet d'accord de coopération prévoit en outre différentes mesures en matière de formation, d'appui technique et d'échange d'informations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>